

PROPRIETE DE MME. M. DURAND

☆☆☆☆☆☆☆☆

Article 21-232 / COMMUNE DE LES ARDILLATS (69)

Vente d'une coupe rase de Sapin
 Les arbres à exploiter sont marqués de Points Rouges
 Superficie de la coupe : 0,55 ha
 Parcelles : AD 90-93
 Certification PEFC N° : non



DIAMETRE DES ARBRES A 1,5 mètre :

Diamètre → Essence ↓	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	Total arbres	Volume sous écorce	Volume moyen
Sapin				18	18	25	19	18	18	9	3	128	282,98 m ³	2,21 m ³
Sapin Secs/Courts/Chablis	13	17	17	1	3	1	3	2	2			59	40,78 m ³	0,69 m ³
Epicéa		2		1		1						4	3,13 m ³	0,78 m ³
Douglas	1	7	1	1					1			11	7,35 m ³	0,67 m ³
Châtaignier					1							1	0,94 m ³	0,94 m ³
												203	335,18 m³	1,65 m³

La vente a lieu en bloc et sur pied, sans garantie de volume et de qualité, aux conditions générales du cahier des charges des ventes des experts, et aux conditions particulières du présent article.
 Pour des informations complémentaires : M. LEROY Alexandre au 06.09.58.41.12.

CONDITIONS D'EXPLOITATION :

Le délai d'exploitation est fixé le : 31 décembre 2022
 Distance moyenne de débardage : 150 mètres
 Place de dépôt : Parcelle AD 87
 Rangement des rémanents : non

CONDITIONS DE PAIEMENT :

Régime de T.V.A : non assujetti
 Comme prévu par le cahier des Clauses Générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées par la F.N.B – Mis à jour du 01/04/2016 - Paragraphe 2.2

